AR CONTROLE DE LEGALITE : 004-210400636-20250613-2025064-DE
en date du 13/06/2025 ; REFERENCE ACTE : 2025064

République Française

DEPARTEMENT
Des Alpes de Haute-Provence

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CORBIERES en PROVENCE

SEANCE DU 12 JUIN 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération **Présents : 9** **Procurations : 3**
Absents : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le douze du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Corbières en Provence s'est réuni, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de **Monsieur Jean Claude CASTEL, Maire**.

PRESENTS : Mmes ARNEL H, LAUGA-CROZE C, LOMBINO S, ROUSSEAU C,
Mrs CASTEL JC, FIGUIÈRE S, LAMAZÈRE G, PIERRISNARD P, RAMIREZ JP,
PROCURATIONS : AMIGONI A à RAMIREZ JP, MIOLA JL à ROUSSEAU C, PALLA O à LAMAZÈRE G
ABSENTS : DELSAUT A, LE GENDRE M, MARELLI S,
SECRETAIRE DE SEANCE : ROUSSEAU C, PIERRISNARD P
Date de la convocation du Conseil Municipal : 06/06/25

République Française
Mairie de CORBIERES
Délibération publiée
et notifiée le : 13/6/2025

Délibération n°2024.41 : Signature de la convention d'attribution d'un fonds de concours de la Commune de Corbières-en-Provence à la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération « DLVAggio » pour la restructuration du réseau pluvial de la Grand'Rue

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2226-1, L.5216-5 V et R.2226-1,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC-26-02-25 en date du 04 février 2025 approuvant l'application des fonds de concours pour les travaux GEPU et Eclairage Public portés par DLVAggio et engagés après le 1er janvier 2025,

VU la délibération de DLVAggio n°BD-6-05-25 en date du 20 mai 2020 portant sur une demande de fonds de concours à la commune de Corbières-en-Provence – Restructuration Réseau Pluvial Rue Grande,

Considérant que DLVAggio exerce depuis le 1er janvier 2020 la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines sur l'ensemble de son territoire en lieu et place de ses communes membres,

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de travaux de restructuration du réseau pluvial de la Grand'Rue, sur la commune de Corbières-en-Provence, DLVAggio s'engage à prendre en charge lesdits travaux inhérents à la gestion des eaux pluviales urbaines dont le coût total s'élève à 124 999,00 € HT, sauf à parfaire ou diminuer en fonction des dépenses réellement exposées, dès réception des travaux par le service Gestion des Eaux Pluviales Urbaines de DLVAggio.

Dans le cadre de ce projet, la commune de Corbières-en-Provence doit s'engager à verser 15 % du montant desdits travaux par l'intermédiaire d'un fonds de concours.

A ce titre il convient de signer une convention précisant les modalités de versement du fonds de concours de la commune de Corbières-en-Provence à DLVAgglo.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, (12 POUR dont 3 PROCURATIONS), lors de la séance du 12 juin 2025 :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours de la Commune de Corbières-en-Provence à hauteur de 15 % du montant des travaux de restructuration du réseau pluvial Rue Grande, soit un montant prévisionnel de **18 749,85 €**,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution d'un fonds de concours de la Commune de Corbières-en-Provence à la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération « DLVAgglo » pour la restructuration du réseau pluvial de la Grand Rue,

- **ACCEPTE** à ce titre les dispositions prévues dans ladite convention.

Fait et délibéré en séance ce jour, et mois et an que dessus.

LE MAIRE
JEAN CLAUDE CASTEL